

Département du Nord

Commune de

TROISVILLES



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 06 décembre 2024
2. Dénomination de la voirie intérieure
3. Autorisation donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
4. DIA
5. Subvention vacances de neige
6. Avis sur l'arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat et de l'Habité (PLHH)
7. Fiscalisation de la contribution DECI
8. DETR

1. **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 06 décembre 2024**

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 06 décembre 2024 est approuvé.

2. **Dénomination de la voirie intérieure**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal : De valider le nom attribué à la voirie intérieure de la résidence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, d'adopter les dénominations suivantes :

Voies communales à caractère de rue : Rue du Vieux Moulin, Rue du Mont Merval, Rue de Bertry, Sentier de Maurois. Voie communale à caractère de chemin : Chemin de Valenciennes à Saint Quentin

Toponymes : « L'Alouette », « Les Bornes Bleues », « Le Moulin de Pierres ».

Le Conseil municipal adopte cette proposition par 11 voix pour.

3. **Autorisation donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Afin de faciliter la mise en paiement des factures d'investissement arrivant avant le vote du budget, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer cette réglementation et, sous réserve de l'absence de vote du budget avant le 1^o janvier, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, à l'unanimité, pour les comptes et opérations suivants :

Chapitre ou opération	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM et hors restes à réaliser)	Limite du quart	Crédits ouverts par la présente délibération	Imputation	Dépense concernée
Chapitre 20	0,00 €		864,00 €	203	Achat d'unité de publication National
Chapitre 21	94 366,89 €		550,83 €	2131	Isolation de combles Lowcalbat
Chapitre 21	94 366,89 €		455,21€	2184	Chaises cantine scolaire
Chapitre 23	344 672,00 €		30 000 €	231	Pont Rue d'Inchy
TOTAL	439 038,89 €	31870,04 €			

Le Conseil municipal adopte cette proposition par 11 voix pour.

4. DIA

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner. Elle concerne les immeubles sis : 1 Rue de la Tour, 13 Rue du Général de Gaulle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité : De ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles concernés et de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

5. Subvention vacances de neige

L'association FLASEC VLC organise du 9 au 16 mars 2025 des vacances de neige auxquelles participeront les élèves de CM2 de l'école de Troisvilles. M. le Maire propose qu'une subvention de 250 € par élève de CM2 de l'école de Troisvilles participant aux vacances de neige soit accordée à l'association FLASEC VLC sur présentation de la fiche d'inscription de l'élève au voyage.

6. Avis sur l'arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat et de l'Habité (PLHH)

Par délibération 2024/100 du 17 décembre 2024, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Caudrésis et du Catésis a arrêté son projet de programme local de l'habitat et de l'habité 2025-2031

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

7. Fiscalisation de la contribution DECI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Le Conseil Municipal décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune. Le Conseil Municipal demande au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune.

8. DETR

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser les travaux de désamiantage et de réfection de la toiture de l'école.

Après l'exposé de Monsieur le maire, Le conseil municipal, à l'unanimité : Adopte l'opération, s'engage à réaliser ces travaux, sollicite une subvention de l'Etat de 30 % au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un montant de 19 698,72 €.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19H09.

**Le Maire,
Jérémy RICHARD**



**La secrétaire de séance,
Marie-Paule DAVAIN.**

